

## Protocole d'emprunts d'instruments appartenant à la Faculté de musique

- En raison de la situation sanitaire liée à la COVID-19, les emprunts quotidiens pendant les heures de bureau ne seront désormais plus possibles.
- L'emprunteuse ou l'emprunteur n'aura pas accès aux locaux de dépôts d'instruments du pavillon de musique et il ou elle devra en être l'unique usager pour toute la période d'emprunt.
- Les échanges d'instrument entre l'étudiante ou l'étudiant et la technicienne à la production se feront au bureau B-302, sur rendez-vous seulement, du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 16 h 30.
- Pour connaître la disponibilité d'un instrument et pour prendre rendez-vous, un courriel devra être envoyé **au moins 5 jours ouvrables** avant la date d'emprunt à Sarah Joyal, à l'adresse [sarah.joyal@umontreal.ca](mailto:sarah.joyal@umontreal.ca).
- Une preuve d'assurance sera exigée pour tous les emprunts d'instrument et devra être transmise par courriel à la technicienne à la production avant de récupérer l'instrument.